

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00180 Numéro SIREN : 404 976 730 Nom ou dénomination : ZEBRA

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt 751

Greffe du tribunal de commerce de TROYES



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/751

Déposant :

Nom/dénomination : ZEBRA

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 404 976 730

N° gestion : 2012 B 00180

ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	24 468	AQ	20 360 4 107
		Installations techniques matériel et outillage industriels	AR	49 045	AS	42 095 6 949
		Autres immobilisations corporelles	AT	68 405	AU	33 304 35 101
		Immobilisations en cours	AV	1 542	AW	1 542
		Avances et acomptes	AX		AY	
		Participations et autres selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	45	BE	45
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	2 700	BI	2 700
		TOTAL (II)	BJ	146 441	BK	95 828 50 613
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières approvisionnements	BL	60 740	BM	60 740
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	171 888	BY	171 888
		Autres créances (3)	BZ	37 087	CA	3 492 33 594
		Capital souscrit et appelé non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
COMPTES DE RÉGULARISATION	DIVERS	Disponibilités	CF	71 150	CG	71 150
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 193	CI	3 193
		TOTAL (III)	CJ	344 058	CK	3 492 340 566
		Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW			
		Primes de remboursement des obligations	(V) CM			
		Ecart de conversion actif*	(VI) CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	490 500	IA	99 321 391 179
		Remises (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations linéairement affectées	CP	(3) Part à plus d'un an	ICR
		Classe de réserve de provision *	Immobilisations	Stocks	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

CAPITAUX	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 005	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	155 232	
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques	DP	4 500	
	Provisions pour charges	DQ	9 108	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DR	13 608	
	Autres emprunts obligataires	DS		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DT		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DU	48 350	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DV		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DW		
	Dettes fiscales et sociales	DX	145 770	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DY	25 882	
	Autres dettes	DZ		
	Compte régular	EA	2 334	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	222 338	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	391 179	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorpore au capital	IF		
	(2) Dont	Réserv e spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserv e de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont reserv e speciale des plus-values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	192 452	
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	IH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032



[Signature]

2	Fonds commercial		
3	Terrains		
4	Constructions		
5	Installations techniques mat. et out. industriels		
6	Autres immobilisations corporelles		
7	Immobilisations en cours		
8	Participations		
9	Autres titres immobilisés		
10	TOTAUX		

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes I et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis 1 du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées l'année de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que, cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à remonter chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire, la partie de ce déficit incluant chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont tirés du moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

FORME	Constructions	Sur sol propre	PN	18 134	PS	2 226	PT	PQ	20 360	
		Sur sol d'autrui	PR		PN		PI			
		Inst générales agencements, aménagements des constructions	PV							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	43 701	QA	1 258	QB	2 864	QC	42 095	
	Autres	Inst générales agencements aménagements divers	QD		QE		QF	QG		
	immobilisations	Matériel de transport	QH	22 896	QI	6 259	QJ	QK	29 155	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 602	QM	546	QN	QO	4 149	
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT		
	TOTAL III		QC	88 334	QV	10 289	QW	2 864	QX	95 760
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QY	88 334	QZ	10 357	QA	2 864	QB	95 828

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations corporelles TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. générales agencements et aménagements des constructions	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	XL			XM			XN
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NL	NN
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)				NI		Total général non ventilé (NW+NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z1
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



[Signature]

Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 135
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	3 492
TOTAL	8 642
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dépôts et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	15
Subventions d'investissement versées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	5 000
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	5 015

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

INCORP		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou ex aliution par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
CORP	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*	AI	33 875	AJ		IA	29 615			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	3 857	LC		ID	1 058			
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		IG				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		IJ	1 542			
	Avances et acomptes		LK		LL		IL				
	TOTAL III		LN	107 272	LO		IP	39 052			
	Participations et aliuees par mise en équivalence		OG		ON		IT				
	Autres participations		OL	15	OV		IW				
	Autres titres immobilisés		IP	45	IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	2 700	IU		IV				
TOTAL IV		LQ	2 760	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	110 032	OR		OI	39 288				
CORP	Frais de établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO				
								DI			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		IX		LW	236	IX		
	TOTAL II										
	CORP	Terrains	IP		IX		IY		IZ		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		XA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui	IR		XD		ME	24 468	NF	
			Insti galies, agencés et am des constructions	IS		XC		MR		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		XJ	2 864	MA	49 045	ML	
Autres		Insti galies, agencés aménagements divers	IL		XM		MN		MO		
Immobilisations corporelles		Matériel de transport	IV		MP		MQ	63 490	NR		
	Matériel de bureau et informatique; mobilier	IV		MS		MT	4 915	ML			
Emballages récupérables et divers *		IX		MY		MW		MX			
Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	1 542	NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IN		NG	2 864	NH	143 460	NI			
FIN	Participations et aliuees par mise en équivalence	IZ		OU		NT		OW			
	Autres participations		IO		OV	15	OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		II		OB		OC	45	OD		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		OE	2 700	OF		OG		
	TOTAL IV		UJ		UJ	15	NK	2 745	ZH		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		UJ		OK	2 879	OL	146 441	ON		

Provisions de 30 %		D3		D4		D5		D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		D7		D8		D9		D10		
Autres provisions réglementées (I)		D11		D12		D13		D14		
TOTAL I		D15		D16		D17		D18		
Provisions pour litiges		D19		D20		D21		D22		
Provisions pour garanties données aux clients		D23		D24		D25		D26		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		D27		D28		D29		D30		
Provisions pour amendes et pénalités		D31		D32		D33		D34		
Provisions pour pertes de change		D35		D36		D37		D38		
Provisions pour pensions et obligations similaires		D39	12 342	D40	9 108	D41	12 342	D42	9 108	
Provisions pour impôts (I)		D43		D44		D45		D46		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		D47		D48		D49		D50		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		D51		D52		D53		D54		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		D55		D56		D57		D58		
Autres provisions pour risques et charges (I)		D59	5 000	D60	4 500	D61	5 000	D62	4 500	
TOTAL II		D63	17 342	D64	13 608	D65	17 342	D66	13 608	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	D67		D68		D69		D70		
		D71		D72		D73		D74		
		D75		D76		D77		D78		
		D79		D80		D81		D82		
		D83		D84		D85		D86		
	Sur stocks et en cours	D87		D88		D89		D90		
		D91		D92		D93		D94		
		D95		D96		D97		D98		
		D99		D100		D101		D102		
		D103		D104		D105		D106		
	Sur comptes clients	D107		D108		D109		D110		
		D111		D112	3 492	D113		D114	3 492	
TOTAL III		D115		D116	3 492	D117		D118	3 492	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		D119	17 342	D120	17 100	D121	17 342	D122	17 100	
Dont dotations et reprises		D123		D124	13 608	D125	12 342	D126		
		D127		D128		D129		D130		
		D131	3 492	D132	5 000	D133		D134		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI									D135	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2022

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



[Signature]

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Sécurité sociale et autres organismes sociaux		IZ	11 456	11 456
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	IV	15 644	15 644
collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 494	6 494
publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	3 492	3 492
	Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	3 193	3 193
TOTAL N		VT	214 868	212 168
		W		2 700
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B		ÉTAT DES DETTES			
		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		1Y			
Autres emprunts obligataires (1)		1Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	1G			
	a plus d'1 an à l'origine	1H	48 350	18 464	29 886
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)		1A			
Fournisseurs et comptes rattachés		1B	145 770	145 770	
Personnel et comptes rattachés		1C			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1D	12 047	12 047	
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	1E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	1F	12 622	12 622	
collectivités publiques	Obligations cautionnées	1N			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1Q	1 213	1 213	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1J			
Groupe et associés (2)		1I			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		1K	2 334	2 334	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		1L			
Produits constatés d'avance		1M			
TOTAL N		1V	222 338	192 452	29 886
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1Y	43 722	(2) Montant des divers emprunts et dettes cautionnées auprès des personnes physiques	1Z
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1X	6 379	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032	



[Signature]

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
IFC	8X 9 108	8Y 12 342	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN 9 108	YO 12 342
		ligne WJ	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	
XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

ENCADRE 2		VQ	
Engagements de crédit-bail immobilier		VR	
Effets portés à l'escompte et non échus		VS	
Sous-traitance		VT 65 612	
Locations charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		VU 11 982	
Personnel extérieur à l'entreprise		VW 36 944	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)		VX 17 951	
Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		VY	
Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		VZ 63 284	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZA 198 258	
Taxe professionnelle * CFE, CVAE		ZB 818	
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe mineure sur les produits pétroliers)		ZC 8 123	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		ZD 8 941	
TVA		ZE 83 241	
Montant de la TVA collectée		ZF 87 047	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		ZF 156 751	
Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *		ZG	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ZH	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZI	
Numero du centre de gestion agréé *		ZJ	
Filiales et participations: (liste au 2059-G pour par art. 18 II del 1er III au CGI)		ZK	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		ZL	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise un investisseur dans le cadre de l'article 217 octies		ZM	
Société résultat comme si elle n'avait aucun membre du groupe		JA	
Plus-values à 15%		JB	
Plus-values à 19%		JC	
Imputations		JD	
Groupe résultat d'ensemble		JE	
Plus-values à 15%		JF	
Plus-values à 19%		JG	
Imputations		JH	
Si vous relevez du régime de groupe indiquez: 1 si société mère 2 si société filiale		JI	
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2022)

Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

Moms-values nettes à long terme

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT

Réintégration des charges affectées aux actifs éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'actif né relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I 45 719

II. DÉDUCTIONS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *

Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2059-B, cadre III)

Plus-values nettes à long terme

Autres plus-values imposables au taux de 19%

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *

Deduction autorisée au titre des impositions réalisées dans les collectivités d'Outre-mer*

Majoration d'amortissement*

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Deductions diverses à détailler

Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

TOTAL II 21 859

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XX) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Copied Group



~~CONFIDENTIAL~~

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

CADRE C : autres plus-values taxable à 10 %

	réduction d'impôt	réduction de revetue	à réintégrer
sur 3 ans au titre de	N-1		
	N-2		
	N-1		
	N-2		
Sur 10 ans ou sur une durée	N-3		
différentielle (art. 39 quaterdecies	N-4		
1 sur et 1 quater du CGI)	N-5		
(à préciser) au titre de	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
TOTAL 2			

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Moins-values nettes	N		
	N-1		
	N-2		
	N-3		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Prelevements operes	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la reserve speciale (ligne 3 - ligne 6)	7				
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5*,6*,7* alinéas de l'art. 39-1-5* du CGI)					
montant de la reserve a l'ouverture de l'exercice	1.	reserve figurant au bilan des societes absorbees au cours de l'annee	2.	montants prelevés sur la reserve	montant de la reserve a la clôture de l'exercice
				donnant lieu a complement d'impôt	ne donnant pas lieu a complement d'impôt
				3.	4.
					5.

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values a long terme	Imputations sur le resultat de l'exercice	Solde des moins-values a reporter $\text{col } 2 - 3 + 4 - 5 - 6$
	A 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou a 15 %	A 19% ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (article 219 I a senes-a) du CGI)	A 19% ou 15 % imputables sur le resultat de l'exercice (article 219 I a senes-a) du CGI)	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾		
	1.	2.	3.	4.	5.	6.
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectees aux titres de SPF cotés imposables a l'impôt sur les societes redevient du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts a compter du 1^{er} decembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

Cegid Group



[Signature]

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

* Concessions, logiciels et brevets 1 à 3 ans

* Constructions 10 à 50 ans

* Installations techniques 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels 5 à 10 ans

* Matériel de transport 4 à 5 ans

* Matériel de bureau 5 à 10 ans

* Matériel informatique 3 ans

* Mobilier 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'ongne

Une provision pour dépréciation est constituée pour chaque élément de l'actif immobilisé, y compris pour le fonds de commerce le cas échéant, dans le cas où sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entre, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 9 517 Euro (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 6 494 Euro) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant



PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



[Signature]

La créance figurant au compte courant de Monsieur VERLEY ne sera à priori jamais récupérée. Le procès est toujours en cours, et la garantie d'actif-passif pourrait être déclenchée.

En respect des principes de prudence et de non compensation, le solde de la créance figurant en compte courant a fait l'objet d'une provision pour dépréciation dans son intégralité. En revanche, aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé concernant l'éventuelle levée de la garantie d'actif-passif.

Il existe différentes procédures en cours liées à des opérations antérieures. L'avocat de la société, par courrier en date du 27/12/2018, n'estime aucun risque particulier pour la société ZEBRA.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Immobilisations incorporelles				
- Constructions sur sol d'autrui	24 468			24 468
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	45 072	6 837	2 864	49 045
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	33 875	29 615		63 491
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 857	1 058		4 915
- Immobilisations corporelles en cours		1 542		1 542
Immobilisations corporelles	107 273	39 052	2 864	143 461
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	15		15	
- Autres titres immobilisés	45			45
- Prêts et autres immobilisations financières	2 700			2 700
Immobilisations financières	2 760		15	2 745
ACTIF IMMOBILISÉ	110 033	39 288	2 879	146 442



PRIEUR ET ASSOCIÉS ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



PRIEUR ET ASSOCIÉS ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



[Signature]

- Constructions sur sol d'autrui	18 134	2 227	20 361
- Installations générales, agencements et			
- Installations techniques, matériel et outillage			
industriels	43 701	1 258	2 864
- Installations générales, agencements			42 095
- Matériel de transport	22 896	6 259	29 155
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 603	546	4 149
Immobilisations corporelles	88 335	10 290	2 864
			95 761
ACTIF IMMOBILISE	88 335	10 358	2 864
			95 829

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 700		2 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 888	171 888	
Autres	37 087	37 087	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 193	3 193	
Total	214 868	212 168	2 700

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 620,00 Euro décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro

Capitaux Propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Félix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tél 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Félix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tél 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



[Signature]

Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	12 342	9 108	12 342	9 108
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et fiscales				
sur congés à payer				
Autres provisions pour risques	5 000	4 500	5 000	4 500
et charges				
Total	17 342	13 608	17 342	13 608

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	13 608	12 342
Financières		
Exceptionnelles		5 000

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont			
- à 1 an au maximum à l'origine	48 350	18 464	29 886
- à plus de 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 771	145 771	
Dettes fiscales et sociales	25 883	25 883	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	2 335	2 335	
Produits constatés d'avance			
Total	222 339	192 451	29 886

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 43 722
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice 6 379
dont envers les associés

Charges à payer

Montant

Fournisseurs FNP	7 675
Fournisseurs FNP Groupe	3 262
Etat - Autres charges à payer	1 213
Clients - Avoirs à établir	2 226
Total	14 376



PREJUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



PREJUR ET ASSOCIES ROMILLY

23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

Tel 03 25 39 56 56

Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



[Signature]

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



PRIEUR ET ASSOCIÉS ROMILLY 23 rue Félix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



PRIEUR ET ASSOCIÉS ROMILLY 23 rue Félix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable



ZEBRA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 16 ter Rue Saint Clair – 10260 VAUDES
RCS TROYES 404 976 730

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 35 005,71 euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 146 847,94 euros.

Il est précisé que qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Le Gérant

